



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M<sup>me</sup> CABANIS  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M. MOKHTARI  
M<sup>me</sup> BRICE  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. PHILOUX  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> KHAN  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M<sup>me</sup> GOUGEON  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. CAILLARD  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M<sup>me</sup> CONFINO  
M. LUCET

Date de convocation : 27/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

**Étaient excusés :**

M. PICHON, qui a donné pouvoir à Hervé DEPOUEZ.  
M. PAUGAM, qui a donné pouvoir à Jacques AUBERT.

**Était absente :**

Mme Florence CABANIS JUSQU'À 21H30.

**Secrétaire de séance :**

M. BOUFFORT.

05/03- 01 décembre 2020

## Admission en non- valeur de petits reliquats divers inférieurs à 30€

### Le rapporteur,

⇒ rappelle au conseil municipal qu'au cours de l'année, le trésorier propose régulièrement d'admettre en non-valeur des petits reliquats de créances individuellement inférieures à 30 €

La créance totale est de 87.89 € € et concerne huit débiteurs ;

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,*

*Considérant les états des produits à admettre en non-valeur dressés par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur de petits reliquats divers inférieurs à 30 euros,*

*Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour but de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission administration générale, lors de sa réunion du 24 septembre 2020 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE :

d'admettre en non- valeur les créances présentées ci-dessus ;

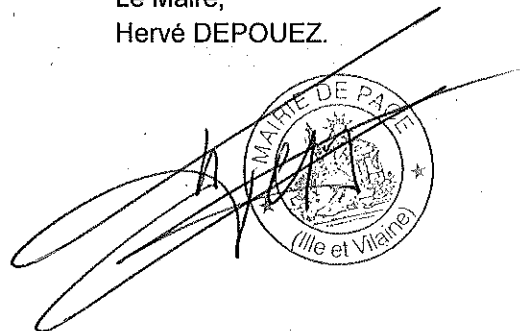
### AUTORISE :

M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.



The image shows a circular official seal of the Mayor of Paimboeuf, Ille-et-Vilaine. The seal contains the text 'MAIRIE DE PAIMBOEUF' and '(Ille et Vilaine)'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.



H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. BOUHAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILLOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 